

TRÉMEHEUC

n°42 - novembre 2018

Commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale et Repas des aînés

Le 11 novembre 1918, l'armistice marquant la fin des combats de la Première Guerre Mondiale (1914-1918) et la victoire des forces de l'Entente est signée en France, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Le conflit aura fait plus de 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés.

Pour ne pas oublier cette douloureuse période de l'Histoire et rendre hommage aux morts pour la France, le 11 novembre, Jour du Souvenir, est commémoré annuellement dans toutes les communes de notre pays.

Cette année, les communes de **Trémeheuc** et de **Cuguen** ont décidé de s'associer pour commémorer ensemble le centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Monsieur le Maire de Trémeheuc, le Conseil municipal et les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ont l'honneur de vous inviter à cette commémoration qui se déroulera le **dimanche 11 novembre 2018**.

La cérémonie débutera à **CUGUEN**

- **11 h 00** : rassemblement à la mairie de Cuguen
- **11 h 05** : formation du cortège
- **11 h 15** : dépôt de gerbe au Monument aux Morts



Monsieur le Maire de Cuguen lira à cette occasion le message du Président de la République. Le discours sera suivi de l'appel des morts, d'une minute de silence et du lâché de pigeon. A la fin de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert dans la salle Morin. Nous comptons sur votre présence à tous.

La cérémonie se poursuivra à **TRÉMEHEUC**

- **12 h 50** : rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Trémeheuc, suivi de l'appel des morts, d'une minute de silence et du lâché de pigeon
- **13 h 15** : repas en l'honneur des aînés, à la salle communale.

Les personnes souhaitant participer au repas sont invitées à s'inscrire auprès de la mairie **avant le mercredi 7 novembre 2018** en appelant au **02.99.73.22.26**.

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30
Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle des fêtes

199 € la journée
298 € avec le lendemain
Chauffage : 37 € la journée
59 € les deux jours

Menu du Repas des aînés

Kir mousseux
Amuse-bouches

Potage de légumes
Filet de sole à la Normande
Magret de canard sauce poivre
Écrasée de pommes de terre
Forêt noire
Café

Pain, vin rouge, vin rosé, eau

28,50 € / personne

Maisons Fleuries 2018

La remise des prix du concours des maisons fleuries 2018 a eu lieu le dimanche 7 octobre dans la salle de la Mairie. Le premier prix a été attribué à Mme Victorine Tiercelin et à M. Michel Nivolle, à égalité. Mme Arlette Grivel complète le podium. Bravo à tous les participants !



Recensement à partir de 16 ans

Le recensement doit être réalisé dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il vous sera demandé à la mairie :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple)
- un livret de famille à jour

Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que votre inscription sur les listes électorales.

Pour plus d'informations, contactez la mairie au 02.99.73.22.26.

Des idées de sorties

LOURMAIS

Du 10 au 19 novembre : exposition « Centenaire de l'Armistice » à la salle des fêtes

LANRIGAN

Le vendredi 16 novembre à 20h30 : spectacle en Gallo « La houle es avettes » (La grotte des abeilles) avec Marie Chiff'mine et Matao Rollo, à la salle des fêtes (entrée à 6 € - gratuit pour les moins de 10 ans - contact : 06.72.37.14.07)

SMICTOM

Collecte des sacs jaunes
lundis 5, 19 novembre
et 3 décembre

Collecte des ordures ménagères
mercredis 7, 14, 21, 28 novembre
et 5 décembre